COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2016

Convocations adressées le onze avril deux mil seize aux conseillers municipaux pour la réunion qui aura lieu le dix-neuf avril deux mil seize.

Florian LECOULTRE,

Maire de Nouzonville.

L'an deux mil seize, le dix-neuf avril à 18h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouzonville se sont réunis en l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée le onze avril deux mil seize par le Maire.

Ordre du jour :
- Appel des Conseillers Municipaux
- Election du secrétaire de séance

I) COMMUNICATIONS DU MAIRE

A – Informations légales

B – Convention Pôle social

C – Rapport d'observations définitives de la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières/Sedan

D – Informations diverses

II) FINANCES – ECONOMIE

A – Election d'un président pour le vote du Compte Administratif 2015

B – Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 VILLE

C – Budget Primitif 2016 VILLE

D – Tarifs Publics Communaux

E – Affectation du Résultat

F – Prime de fin d'année

G – Taux d'Impôts

H – Informations diverses

III) TRAVAUX – PERSONNEL – PLU

A – Intégration de parcelles privées dans le domaine public communal

B – Informations diverses

IV) SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ALSH

A – Informations diverses

V) AFFAIRES SOCIALES

A – Informations diverses

VI) CULTURE – BIBLIOTHEQUE

A – Informations diverses

VII) VIE ASSOCIATIVE – ANIMATIONS

A – Subventions 2016

B – Informations diverses

****

Etaient Présents :
MMES et MMS LECOULTRE Florian, LOTTIN Patrick, CORNET Corinne, ISTACE Guy, LUKASIEWICZ Jean-Pierre, CUCHET Michel, GARCIA Pedro, PELTIER Henri, BOUCHER Martine, GILLET Marie-Agnès, LIBOTTE-DELEGAY Jean-Pol, LARZILLIERE Corinne, DURBECQ Sylvie (arrivée 18h30), MALAGOLI Eric, GIBARU Arnaud (arrivé à 18h40), RIBET Béatrice, DORMET Jean-Nicolas, BRISSART Laurent, GAIGNIERRE Jean-Marc, ALEXANDRE Carole, BIDELOGNE Alain.

Etaient Absents excusés :
Mme JAROSZ Marie-Christine qui a donné procuration à M. LECOULTRE Florian
M. MONTENON Denis qui a donné procuration à Mme LARZILLIERE Corinne
Mme DURBECQ Sylvie qui a donné procuration à Mme CORNET Corinne
M. GIBARU Arnaud qui a donné procuration à M. LOTTIN Patrick
Mme OSTROWSKI Marie-Louise qui a donné procuration à Mme ALEXANDRE Carole
Mme CHARLIER Jeanine qui a donné procuration à M. LUKASIEWICZ Jean-Pierre
Mme GAROT Isabelle
Mme LAIR Mandy
Mme MERGEE Andrée
M. DURIEUX Vivian

Secrétaire de séance :
A l'unanimité, M. Éric MALOGOLI est élu secrétaire de séance

****

I) COMMUNICATIONS DU MAIRE

A – Informations légales

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire du 20 février 2016 au 30 mars 2016 dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arrivée de Mme Sylvie DURBECQ (18h30).

B - Convention Pôle Social

Cette convention se décompose comme suit (document transmis à chaque conseiller municipal) :

1. Les axes prioritaires d'intervention de l'association (accès à la culture, aide aux victimes, insertion sociale et professionnelle, aide à la parentalité).

2. La participation financière de la ville liée :
   - au fonctionnement du pôle 17 000 €/an
   - au financement des projets répondant aux objectifs 4 500 €/an.
   - Projet CNAF (11-17 ans) 4 000 €/an

   Soit un total de 25 500 € prévus au Budget primitif

   - à la valorisation des locaux (8 000 € /an)

3. Les évaluations à court et moyen termes de l'activité du pôle social.

Le conseil par 20 voix pour, 1 contre (M. ISTACE) et 4 abstentions (M. GAIGNIERRE, Mmes BOUCHER, GILLET, DURBECQ) autorise le Maire à signer cette convention.

C – Rapport d'observations définitives de la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières/Sedan

La Chambre régionale des comptes a établi un rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de la communauté d'Agglomération Charleville-Mézières/Sedan. Ce document a été transmis à chaque conseiller municipal. Dont acte.

Arrivée de M. Arnaud GIBARU (18h40).

D – Informations diverses

II) FINANCES – ECONOMIE

A - Election d'un Président pour le vote du Compte Administratif 2015

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire son président dans la séance où le compte administratif du maire est débattu.

Mr Patrick LOTTIN est élu président à l'unanimité

B – Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 VILLE

Le compte administratif de la ville est approuvé par 18 voix pour et 5 abstentions (Mmes ALEXANDRE, RIBET, OSTROWSKI, Ms DORMET, BRISSART) (Le Maire n'a pas participé au vote du Compte Administratif conformément au règlement)

Le compte de gestion de la ville est approuvé par 20 voix pour (retour de Mr le Maire) et 5 abstentions (Mmes ALEXANDRE, RIBET, OSTROWSKI, Ms DORMET, BRISSART).

C – Budget Primitif 2016 VILLE

Le Budget Primitif est approuvé par 16 voix pour et 7 contre (Mmes ALEXANDRE, RIBET, OSTROWSKI, Ms ISTACE, GARCIA, DORMET, BRISSART) et 2 abstentions (Mme GILLET, BOUCHER).

D – Tarifs Publics Communaux

Le conseil unanimement approuve les tarifs publics communaux.

AFFOUAGE	
A compter du 1er septembre 2016	20 €

Avantage en nature logement (au 1er janvier 2016)	
Fixé sur la base de l'évolution forfaitaire mensuelle selon le barème URSSAF revu chaque année et intégrant les avantages accessoires.	
Bon de vêtement Au 1er juin 2016	80 €

BIBLIOTHEQUE (à compter du 1er juin 2016)	
Carte d'adhésion ouvrant droit à 4 livres et 2 CD par mois et par personne	10 €/an/famille
Les livres non rendus seront facturés selon le prix d'achat, après deux rappels restés sans réponse.	

BULLETIN MUNICIPAL (à compter du 1er juin 2016 pour deux bulletins par an)	
1/16 de page	25 €
1/8 de page	50 €
¼ de page	100 €
½ de page	150 €

1 page	300 €

CENTRE CULTUREL (à compter du 1er juin 2016)	
Tarif demandeur d'emploi et scolaire	3 €
Tarif Etudiant (- de 26 ans)	3 €
Tarif senior pour les + de 65 ans	5 €
Tarif plein	10 €
Abonnement : 5 spectacles 9 spectacles	 30 € 50 €
Tarifs exceptionnels : Afin de pouvoir inviter des artistes de renom ou d'accueillir des spectacles déjà reconnus, la commission propose d'adopter un tarif supplémentaire (spectacle dont le coût est supérieur à 3 000 €)	20 € tarif plein 5 € Tarif Etudiant (- de 26 ans) 5 € Tarif demandeur d'emploi et scolaire

CIMETIERE **(à compter du 1er juin 2016)**	
Concessions 15 ans (2m²)	100 €
Concessions 30 ans (2m²)	170 €
Concessions 50 ans (2m²)	400 €
Columbarium 15 ans	500 €
Columbarium 30 ans	800 €
Case urne 15 ans (1m²)	120 €
Case urne 30 ans (1m²)	200 €
Case urne 50 ans (1m²)	300 €
Les prix de cession de caveaux et monuments funéraires devenus propriété de la ville sont fixés comme suit :	
Caveau une case et vide sanitaire	280 €
Caveau deux cases et vide sanitaire	360 €
Case supplémentaire	150 €
Monument	500 €
Le coût des travaux effectués en régie par le personnel communal pour le compte des particuliers dans le cimetière (Remise en état de l'enrobé), sera facturé au coût réel aux familles.	

CONSOMMATION TARIF **(à compter du 1er juin 2016)**	
Bouteille de vin rouge	10 euros
Bouteille vin Rosé	10 euros
Bouteille vin blanc	10 euros
Champagne	20 euros
Bière	1,50 euro
Coca	1,50 euro
Perrier	1,50 euro
Jus de fruit	1,50 euro

Sandwich	5 euros
Coupe de Champagne	3 euros
Verre	1 euro

Droit de place Et occupation du domaine public au 1er juin 2016	
Commerçants ambulants	1 € ml/jour
Camion outillage	60 €
Commerçants sédentaire	5 €/m²
Cirque	80 €/jour
Tirs, loteries, confiseries	7€/mètre de façade
Manèges enfantins	54 €
Gros métiers	137 €
Autos scooters enfantins	76 €

ECOLES	
Fournitures Scolaires au 1er septembre 2016	
Elémentaires	40 €
Maternelles	35 €
ULIS	45 €
2 classes découvertes pour 2016	21 €/jour/élève
Voyages scolaires	Demande de subvention étudiée sur calendrier annuel
Subvention pour l'organisation de l'arbre de Noël dans les classes maternelles	10 €/élève
Crédits alloués au RASED (à compter du 1er septembre 2016)	1 500 €

FRAIS DES AGENTS TERRITORIAUX (à compter du 1er juin 2016)	
Frais de déplacements	Le remboursement portera sur le kilométrage réellement effectué soit au départ de la résidence administrative soit au départ de la résidence familiale. Les frais de péage d'autoroute et de parcs de stationnement seront rembourses sur présentation de pièces justificatives.
Frais d'hébergement	L'indemnité forfaitaire sur l'ensemble du territoire est fixée à 45 €, à l'exception de la région Ile de France où compte tenu des tarifs élevés pratiqués par l'hôtellerie, le montant sera de 60 €.

FRAIS DE GARDE ANIMAUX (à compter du 1er juin 2016)	
Frais de capture	10 €
Frais de garde	10 €/ jour

LOCATION DES SALLES (Au 1er juin 2016)
Salle Roger MAILLARD

Sociétés non locales ayant une antenne à Nouzonville	350 €
Sociétés non locales	800 €
Sociétés poursuivant un but lucratif	1 000 €
Vin d'honneur	150 €
Salle des Fêtes repas	500 €
Caution si utilisation de la cuisine	*500 €*
Caution sans utilisation de la cuisine	*300 €*
SALLE DU FOYER	
Vin d'honneur (uniquement)	70 €

SALLE DE L'OMNIA

Vin d'honneur	100 €
Petite salle	200 €
Grande salle	250 €
Les 2 salles	350 €
Avec cuisine supplément de	+ 50 €
Caution	*200 €*
Caution pour prêt de vaisselle à l'extérieur des salles communales	*50 €*

CENTRE CULTUREL (au 1er septembre 2016)	
Association extérieure ou poursuivant un but lucratif (hors programmation)	100 €/heure pendant la durée du spectacle + 300 € de caution
Intervention du personnel hors du temps de travail (dans le cas cité ci-dessus)	15 €/heure normale/personne *(heures de nuit 29 €, heures dimanches et jours fériés 24 €)*
Facturation SSIAP (dans le cas cité ci-dessus)	Coût réel
Le nettoyage sera facturé lorsque les services communaux doivent se substituer aux locataires défaillants.	15 €/heure
Matériel détérioré (vaisselle, tables, chaises….)	Coût réel de remplacement
Lors de la réservation d'une salle municipale, un acompte non remboursable de 10 % du montant de la location sera exigé.	

LOYER (au 1er janvier 2016)
Suivant l'augmentation du dernier indice de revalorisation des loyers (IRL) connu dans le cadre des locations de logements, ou de l'indice du coût de la construction dans le cadre des baux commerciaux.
Forfait eau aux locataires de la ville ne disposant pas de compteur individuel
70 €/personnes et par semestre

MANIFESTATIONS COMMUNALES (au 1er juin 2016)	
Nouzonville en fête	Une pénalité de 30 € sera facturée aux participants inscrits, en cas d'absence (sauf cas de force majeure)
Marché de Noël	
Voyage des anciens	Les conjoints qui ont moins de 60 ans paieront le prix coûtant.

PARTICIPATION FINANCIERE (au 1er juin 2016)
Concernant les contrats aidés et recrutés par les associations locales. Emploi Avenir, Contrat d'Accompagnement, Contrat Initiative Emploi, CUI, Service civique, Adulte Relais etc… : participation à hauteur de 50 % de la charge restant à l'association déduction faite de toutes aides extérieures (Conseil Général, Conseil Régional, Etat, etc…) sur justificatifs de l'association qui devra présenter une demande d'aide financière à la commune. Cette prise en charge sera calculée sur la base d'un salaire plafonné du SMIC.

RECOMPENSES	
Fête des mères (au 1er juin 2016)	
Médaille de Bronze	50 €
Médaille d'Argent	65 €
Médaille d'Or	80 €

Récompenses aux vainqueurs	
Il est prévu de récompenser les différents vainqueurs qui se sont distingués au niveau Local, Départemental, Régional et National. Ils ont ainsi permis de valoriser l'image de la ville de Nouzonville hors des limites communales.	
Ces récompenses pourraient revêtir plusieurs formes en fonction de l'importance des résultats soit :	• Achats de livres • Achats de trophées • Achats d'équipements sportifs • Délivrance de bons d'achat d'une valeur de 30, 50, 75, 100 à 150 € selon une liste des bénéficiaires jointe au mandat de paiement.
Maisons fleuries	
1ère catégorie : maison avec jardin ou cour visible de la rue	
1er prix	65 €
2ème prix	55 €
3ème prix	45 €
4ème au 12ème prix	28 €
2ème catégorie : Fenêtres, murs, balcons, escaliers	
1er prix	65 €
2ème prix	55 €
3ème prix	45 €
4ème au 10ème prix	28 €
3ème catégorie : Immeubles collectifs	
1er prix	65 €
2ème prix	55 €
3ème prix	45 €
4ème au 8ème prix	28 €
4ème catégorie : Commerce	
1er prix	40 €

2ème prix	30 €
5ème catégorie : Bâtiment publics, écoles	
1er prix	40 €
2ème prix	30 €
6ème catégorie : Maison avec aménagement paysager	
1er prix	65 €
2ème prix	55 €
3ème prix	45 €
4ème au 10ème prix	28 €
Maisons illuminées	
1er prix	30 €
2ème au 10ème prix	20 €

S S I A P

(au 1er juin 2016)

Personnel **S**ervice de **S**écurité **I**ncendie et d'**A**ssistance aux **P**ersonnes

Lors des locations de la salle fêtes et du Centre Culturel, la présence des SSIAP est obligatoire. La ville mettra désormais ces personnels à disposition selon les modalités financières suivantes :

Pour les associations locales	
1ère location	Gratuite
2ème location	Personnel SSIAP facturé à hauteur de la moitié du coût réel
3ème location	Coût réel (*heures normales 15 €, heures de nuit 29 €, heures dimanches et jours fériés 24 €)*

Pour les associations extérieures

Dès la 1ère location le personnel SSIAP est facturé au coût réel. (voir + haut), ainsi que toutes interventions du personnel communal hors du temps de travail.

TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS

(au 1er juin 2016)

30 € / heure

Récupération vente de sel communes voisines : selon le tarif des fournitures en vigueur.

VACATIONS FUNERAIRES

(au 1er juin 2016)

Le Code Général des Collectivités territoriales précise que certaines opérations de surveillance s'effectuent sous la responsabilité du maire en présence d'un agent de police municipale.

Ces opérations donnent droit à des vacations fixées par le maire après avis du conseil municipal. Il est proposé de fixer le montant de la vacation funéraire à 20 euros.

Tarifs restauration scolaire

Le conseil municipal par 18 voix pour, 6 contre (Mmes ALEXANDRE, RIBET, OSTROWSKI, Mrs GARCIA, BRISSART, DORMET) et 1 abstention (M. CUCHET) approuve les tarifs ci-dessous :

Accueil périscolaire – Restauration scolaire jusqu'au 5 juillet 2016		
Midi : Accueil périscolaire + restauration scolaire + animations + transport	4 €	
Nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2016		
Modulation	**1 enfant**	**2 enfants et +**
QF < 385	5,00 €	4,50 €
QF de 386 à 630	5,50 €	5,00 €
QF de 631 à 735	6,00 €	5,50 €
QF > 735	6,50 €	6,00 €
Matin et Soir : Accueil périscolaire	Facturé par tranche de 15 minutes à raison de 0,25 € le ¼ heure	
Nouvelles activités péri éducatives	10 €/ enfant et par ½ trimestre	
Fourniture personnel périscolaire		
Forfait 30 €/école + 7 €/enfants/an		

Tarifs Accueil Loisirs Sans Hébergement

Le conseil municipal par 16 voix pour, 7 contre (Mmes ALEXANDRE, RIBET, OSTROWSKI, Mrs ISTACE, GARCIA, BRISSART, DORMET) et 2 abstentions (Mrs. CUCHET, PELTIER) approuve les tarifs ci-dessous :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
(à compter du 1er juin 2016)

Tarif repas personnes extérieures	5,50 €			
Le paiement s'effectuera sous forme de carte hebdomadaire selon les modalités suivantes : Référence Quotient Familial de mai 2016				
Habitants	Semaine du 7 au 9 (3 jours)	Semaine du 11 au 16 (5 jours)	Semaine du 18 au 23 (6 jours)	Semaine du 25 au 29 (5 jours)
QF < à 385	6 €	10 €	12 €	10 €
QF de 386 à 630	12 €	20 €	24 €	20 €
QF de 631 à 735	32,70 €	54,50 €	65,40 €	54,50 €
QF > à 735	38,70 €	64,50 €	77,40 €	64,50 €
Extérieurs				
QF < à 630	52,80 €	88,00 €	105,60 €	88,00 €
QF > à 630	73,50 €	122,50 €	147,00 €	122,50 €
Autre département :	87,00 €	145,00 €	174,00 €	145,00 €
Animateurs juniors 10 € pour le mois avec participation de la ville à hauteur de 110 € si le jeune passe son BAFA				

E – Affectation du Résultat

Ville : affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 088 366,60 €

106	468 000,00 €
002	620 366,60 €
	1 088 366,60 €

Approbation du conseil municipal par 20 voix pour et 5 abstentions (Mmes ALEXANDRE, RIBET, OSTROWSKI, Ms DORMET, BRISSART)

F – Prime de fin d'année

Le conseil municipal par 24 voix pour et 1 abstention (M. MALAGOLI) approuve la reconduction de la prime de fin d'année versée au personnel communal qui s'élève à 1 143,37 € brut pour un temps complet.

G – Taux d'Impôts

Le budget primitif ne prévoit pas d'augmentation des taux d'impôts :
TH : 13,14 %
FB : 22,04 %
FNB : 45,51 %

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

H – Informations diverses

III) TRAVAUX – PERSONNEL – PLU

A – Intégration de parcelles privées dans le domaine public communal

Par délibération en date du 27 février 2014, la ville a décidé d'acquérir, pour l'euro symbolique, 8 parcelles de terrain cadastrées AC 283 et 285 à 292 appartenant au Département et situé en bas de la rue J. Fuzelier.

Une partie de ces parcelles (en vert sur le plan) étant acquises pour intégration dans le domaine public. L'autre partie (en jaune sur le plan) faisant l'objet de dispositions particulières imposées par le Département.

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé au conseil municipal de n'acquérir, pour l'euro symbolique, que la partie colorée en vert pour intégration dans le domaine public.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'acquisition des 8 parcelles cadastrées AC 283 et 285 à 292

B – Informations diverses

IV) SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ALSH – CANTINE

A – Informations diverses

V) AFFAIRES SOCIALES

A – Informations diverses

VI) CULTURE – BIBLIOTHEQUE –

A – Informations diverses

VII) VIE ASSOCIATIVE – ANIMATIONS

A - Subventions 2016

Le conseil accepte l'octroi de ces subventions par 24 voix pour et 1 voix contre (M. MALAGOLI).

Associations	Subvention 2016		
	fonctionnement	manifestations	exceptionnelle
CAPSAC	150,00		
ACNB	1 700,00	3 050,00	400,00
CSNA	1 600,00	1 800,00	
Effort	8 000,00	800,00	15 000,00
Judo	1 900,00		
Karaté	1 000,00		
TOP FORM	500,00		
RCN	3 500,00		300,00
Tennis	850,00	1 400,00	2 000,00
USEP J Jaurès	association dissoute		
USN	1 500,00		
Tennis de table	850,00		
Aïkido	175,00		
ass sportive collège	700,00	250,00	
La Goutelle	200,00	200,00	
Boule Nouzonnaise	710,00	300,00	
Chasse	150,00		

Rando Sports Loisirs		250,00	100,00	100,00
l'Aérienne		400,00		
Société avicole		250,00	150,00	
Carpes de la vallée		300,00	300,00	
Nouzon sports annimations				
Moto club		150,00		
Cyclos Nouzonville Ardennes		175,00	125,00	200,00
Billard		300,00		300,00
Réveille matin		200,00		200,00
La volante		150,00	250,00	
Amicale laïque		4 500,00		
Club de l'amitié		300,00		
Peintres Nouzonnais		600,00		
Promotion Socio culturelle		800,00	1 000,00	
FSE (collège)		1 700,00		
FCPE				
	assurance	6 000,00		
Donneurs de sang		350,00		
UNC		500,00		200,00
COS		3 000,00		
	action sociale	2 280,00		
	chq vacances	6 000,00		
Anciens SP		150,00		150,00
	vétérans	5 306,32		
Amicale des SP	assurance	1 700,00		
Nouzon l'âge		750,00	900,00	
Amicale pers du collège		150,00		
UPAF		350,00		
Jeunes SP		750,00		
karlam		75,00		
AODSP		300,00		

Virtuoses et comp'anim		200,00		600,00
APEL (ass des parents St Thérèse)				
Le souvenir Français		150,00		
Chorale Cœur de pierre		150,00		
Musique ensemble		150,00		
Comité miss/mister				
Les sangliers en Deuch				
Goutelle Dance		150,00		
Sous total		**62 021,32**	**10 625,00**	**19 450,00**
TOTAL	**92 096,32**			

Subventions extérieures	
Associations	**2016**
SPA	200,00
ONF	
APF	50,00
Alzeimer	50,00
Restos du cœur	400,00
LISA	150,00
Prévention Routière	50,00
Secours Catholique	50,00
Croix Rouge	50,00
Téléthon	50,00
AFSEP Sclérose en plaque	50,00
Ligue contre le cancer	50,00
Aides	50,00
Secours Populaire	400,00
Circuit des Ardennes	50,00
Total	**1 650,00**

Total	**93 746 32**

B - Subvention Ardennes Teravenir

Le Conseil Municipal par 13 voix pour, 8 voix contre (Mmes BOUCHER, GILLET OSTROWSKI, ALEXANDRE, RIBET et Mrs GARCIA, BRISSART et DORMET) et 4 abstentions (Mrs ISTACE, MALAGOLI, PELTIER, GAIGNIERRE) accorde une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Ardennes Teravenir.

C - Subvention Union Musicale Nouzonnaise

Le Conseil Municipal par 15 voix pour, 4 voix contre (Mmes CORNET, BOUCHER, GILLET et M. GARCIA) et 6 abstentions (Mme LARZILLIERE, Mrs ISTACE, MALAGOLI, CUCHET, BRISSART, BIDELOGNE) accorde une subvention exceptionnelle de 14 500€ à l'association. l'Union Musicale Nouzonnaise, répartie comme suis :
9 000 € de fonctionnement
5 500 € cours de musique.

D. Infos diverses